



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTÉ n° 2022-560

5-4 Délégation de fonctions

OBJET : Délégation de fonctions

**DGA Service à la
population
Direction des Affaires
Générales**

Mairie annexe de Pyla sur Mer
Réf. MF/ VL249748

DGS :

DGA : 

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant son absence pour le jour de la célébration du mariage et l'empêchement des Adjointés délégués à l'État Civil,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Madame Élisabeth MONTEIL-MACARD, Conseillère Municipale de La Teste de Buch (Gironde) est déléguée dans les fonctions d'Officier de l'État Civil pour la célébration du mariage du 06 septembre 2022 à 13 heures 30 minutes en mairie annexe de « Pyla sur Mer ».

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie, et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à « Pyla sur Mer » - La Teste de Buch, le 30 août 2022


Patrick DAVET


Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220830-ARR2022_560-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2022

Affichage : 02/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

